

Pirmil Les Isles

RÉPONSE
DES COLLECTIVITÉS
AUX HABITANTS

Quartier Basse-Île



ma rue
mon quartier
ma ville

SOMMAIRE



FOCUS UNE RÉPONSE DES ÉLUS, POURQUOI ?

Le présent document constitue une réponse de la Métropole et de la Ville de Rezé au premier cycle de participation qui a été engagé dans le cadre du projet, et aux propositions qui en sont ressorties. Cette réponse fait suite à un temps d'instruction qui consiste à analyser le travail citoyen et organiser les débats techniques et politiques nécessaires. À travers cette réponse argumentée, les élu.e.s explicitent ce qu'ils retiendront et ne retiendront pas sur le secteur Basse-Île à Rezé, et pourquoi.



Ce document écrit est mis en ligne sur la plateforme du dialogue citoyen : dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr



ÉDITO

Le Grand Débat sur la fabrique de nos villes mené en 2023 dans les 24 communes de Nantes Métropole a montré de très fortes attentes pour une métropole plus inclusive et plus nature.

Dans cette perspective, la ZAC Pirmil-Les Isles est l'un des laboratoires où de nouveaux modes de faire sont développés à grande échelle pour accélérer la transition écologique, tout en répondant aux besoins de tous les ménages : on y laisse davantage de place à l'eau, à la biodiversité et à l'arbre régulateur climatique, on y conçoit des aménagements et des constructions plus économes en énergie et bas carbone, on y associe mieux les acteurs pour trouver davantage de solutions.

C'est ainsi que nous avons mené d'octobre 2021 à juin 2023 un cycle de participation simultanément au travail de programmation détaillée de la première phase d'aménagement du secteur Basse-Île à Rezé, afin de nourrir la conception avec les retours des habitant.e.s. L'instruction des propositions entre les collectivités et l'aménageur a permis de retenir de nombreuses suggestions : l'aménagement des espaces publics, qui débute fin 2024, et les 11 premières opérations immobilières retenues intègrent des premières réponses concrètes qui seront réalisées dans les prochaines années.

Pascal Pras
Vice-Président de Nantes Métropole en charge de l'habitat, des projets urbains et de l'urbanisme durable

Notre histoire à Rezé est celle d'une ville cosmopolite, qui a su accueillir des projets d'innovation urbaine et architecturale. La Zac des Isles en sera la prochaine étape, grâce au dialogue mené pour faire évoluer nos conceptions et notre imaginaire.

Ce projet est important, parce qu'il va participer à donner un autre visage de la ville sur sa partie Nord. Pour être à la hauteur, il se devait de répondre à deux défis : s'intégrer dans l'existant en s'appropriant l'héritage de la ville, et placer l'innovation environnementale en son cœur.

Construire une ville moderne qui réponde aux enjeux écologiques supposait de repenser les matériaux et les techniques utilisés pour sa construction. Mais cela supposait aussi de questionner l'organisation et le fonctionnement de ce futur quartier. Car il est évident que nos comportements ne pourront être vertueux que si notre environnement est pensé et conçu pour nous le permettre.

Ce projet s'est inscrit sur le long cours, et voilà maintenant plusieurs années qu'un travail collectif et participatif s'est engagé pour penser, imaginer et dessiner celui-ci à l'aune de ces objectifs. Nous en récoltons aujourd'hui les fruits : ils ont su nourrir de nouvelles façons de faire et de penser la ville.

Agnès Bourgeois
Maire de Rezé



RETOUR SUR LA CONCERTATION CITOYENNE

Contexte et ambitions de la ZAC

À cheval sur les villes de Rezé et de Nantes, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Pirmil-Les Isles est un projet de renouvellement urbain intercommunal porté par Nantes Métropole. Avec 3 300 logements et près de 100 000m² de bureaux, d'activités, de commerces et d'équipements, elle contribuera à l'accueil des nouveaux habitant.e.s attendus sur la métropole nantaise d'ici 2030, en faisant de la nature et du paysage les leviers du renouvellement du site. Ce projet a pour ambition de mettre en place de nouvelles manières plus durables et plus responsables de faire et de vivre la ville, pour adapter notre territoire aux enjeux du réchauffement climatique.

Depuis ses débuts, le projet repose sur deux principes structurants que sont la sobriété carbone et l'accessibilité sociale, ainsi que sur cinq pas de côtés :

- **Vivre avec La Loire, ses risques et ses écosystèmes,**
- **Fabriquer des paysages en transition,**
- **Réduire l'impact de la mobilité par la programmation,**
- **Déclencher les filières de la transition,**
- **Pouvoir vivre de façon durable**

Aussi, le premier secteur opérationnel du projet, Basse-Île, se veut un futur quartier démonstrateur d'une transition écologique qui tient compte de toutes les dimensions de la vie en milieu urbain.

Il s'agit de contribuer à construire une ville où la nature prend toute sa place, où l'on pourra facilement rejoindre les berges de Loire à pied ou à vélo, et où les plantations permettront d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur à toutes et tous, notamment en période de fortes chaleurs.

Il s'agit d'imaginer des services et des formes urbaines qui permettent à chacun-e de facilement faire ses courses quotidiennes en vélo cargo, d'augmenter la durée de vie de son électroménager, de se former à l'auto-réparation, de réduire sa consommation d'énergie, de composter ses déchets alimentaires, d'utiliser des contenants consignés en toute simplicité, etc.

Il s'agit enfin de favoriser les conditions d'émergence d'une vie sociale dense et solidaire en capacité de soutenir et accompagner les transformations des modes de vie pour tous les habitant.e.s.

CHIFFRES CLÉS

23 ateliers

157 participant-e-s aux ateliers

Près de 80 personnes qui ont contribué lors de questionnaires et micro-trottoirs

+/- 12 associations locales représentées

+/- 50 enfants de 6 à 12 ans

116 propositions citoyennes

8 livrets illustrant la vie dans le quartier imaginée par les citoyens

Une concertation pour imaginer les nouveaux modes de vie

À l'automne 2021, Nantes Métropole et les communes de Nantes et de Rezé ont ouvert un temps de participation citoyenne sur le projet urbain Pirmil-Les Isles. Le pari est alors d'imaginer avec les habitant.e.s et les acteurs du territoire, le mode d'emploi et les futurs modes de vie pour ces nouveaux quartiers encore inexistants, à partir de questions ancrées dans le quotidien.

Ces questions invitaient les citoyens à réfléchir :

- aux manières de réduire l'impact des mobilités sur les émissions de gaz à effet de serre du quartier mais aussi sur le bien-vivre au cœur des espaces partagés.
Questions 1 et 2, page 7
- aux conditions pour un cadre de vie propice à la convivialité, l'entraide, à la vie collective dans un quartier nouveau
Questions 3, 4 et 6, pages 8 et 10
- à l'adaptation des modes de vie aux enjeux climatiques et évolutions sociétales.
Questions 5 et 7, pages 9 et 10
- aux interactions et cohabitations entre les habitant.e.s et le monde vivant du quartier ville nature.
Question 8, page 10



Au terme de chacun des ateliers, un livret détaillant l'ensemble des propositions a été réalisé et diffusé auprès des participant-e-s, des élu-e-s et agents, et de la population.

Ces livrets thématiques sont majoritairement composés de trois parties. Une première consacrée au rappel de la question de concertation et de la méthodologie déployée. La deuxième partie s'attarde sur les enseignements généraux tirés des ateliers. Enfin, la troisième partie restitue les différentes propositions citoyennes d'aménagements, de services, d'animations ou de nouvelles formes de gouvernance. Des illustrations accompagnent la plupart des propositions afin de permettre à chacun-e de se projeter dans les espaces et les usages possibles du futur quartier.

Pour chacune de ces questions, le travail de concertation a mobilisé à la fois l'expertise des usager-ères qui vivent et travaillent à Nantes et Rezé, ainsi que les expériences et savoirs d'acteurs associatifs et économiques de différents domaines (mobilité, programmation culturelle, compostage, alimentation, économie circulaire, etc.).





La méthodologie

Pour explorer chacune des questions posées aux participant.e.s de cette concertation, une méthodologie a été imaginée sur mesure en 3 temps distincts.

L'atelier 1 - Imaginer

Que trouve-t-on dans le quartier permettant de répondre à la question posée ?

Le premier atelier a pour objectif de générer des idées en partant d'un objet totem défini en amont. Ces objets sont des outils « à réaction » qui vont aider les participant.e.s à se projeter dans des usages et à imaginer des propositions de service, d'animations, d'équipements ou de systèmes de gouvernance pour répondre aux enjeux du sujet.

L'atelier 2 - Scénariser

Quand est-ce que j'aimerais utiliser cet équipement ou ce service ?

Le second atelier est un temps d'exploration des usages et des propositions imaginées durant l'atelier précédent. Il permet d'approfondir les possibilités, les conditions de réussite et les points d'attention.

L'atelier 3 - Concrétiser

Comment ça marche ?

Enfin, le dernier atelier permet d'ancrer ces idées à l'échelle du quartier et d'en détailler les fonctionnements et les formes possibles.

Outre ces ateliers, des temps d'enquête par entretiens, observations de terrain ou micro-trottoirs ont été organisés pour mieux comprendre les usages actuels sur certaines questions. Cette méthodologie a permis de travailler à partir d'objets ou de situations ordinaires du quotidien qui favorisent la projection des participant.e.s dans les futurs modes de vie des quartiers Basse-Île et Pirmil Saint Jacques. En s'attachant aux aspects matériels et concrets de ce quotidien, la méthodologie favorise l'appropriation des différentes ambitions écologiques du projet urbain (vivre avec la Loire, vivre sans voiture, etc.).



Synthèse des propositions

Le premier cycle de concertation mené entre octobre 2021 et février 2022 a donné lieu à une réponse des collectivités sur le format d'une exposition à la cale Aubin. Il a porté sur les 5 questions suivantes.

QUESTION 1

Que se passe-t-il entre ma portière/mon guidon et ma porte qui me facilite la vie ?

Cette première question a engagé les participant.e.s à envisager les équipements et services qui puissent faciliter et rendre désirable une vie sans voiture dans le quartier. À partir de différents scénarios d'usage, les participant.e.s ont formalisé des propositions sur les modes de stationnement pour les véhicules motorisés et non motorisés, sur la sécurisation des déplacements à vélo, sur les équipements et les services qui permettent de transporter des charges lourdes et encombrantes.

Les principales propositions formulées lors des ateliers ont porté sur :

- Un service de conciergerie en mesure de fournir de nombreux services à la personne : livraison, réparation de vélo, parking sécurisé, etc. ;
- L'aménagement des immeubles pour accueillir les véhicules non-motorisés : vélos, vélos-cargos, trottinettes, etc. ;
- Les services de mobilité en libre service et mutualisés.

QUESTION 2

Je travaille et j'étudie en dehors de Pirmil-Les Isles, quels projets collectifs permettent de créer du lien avec mes voisins ?

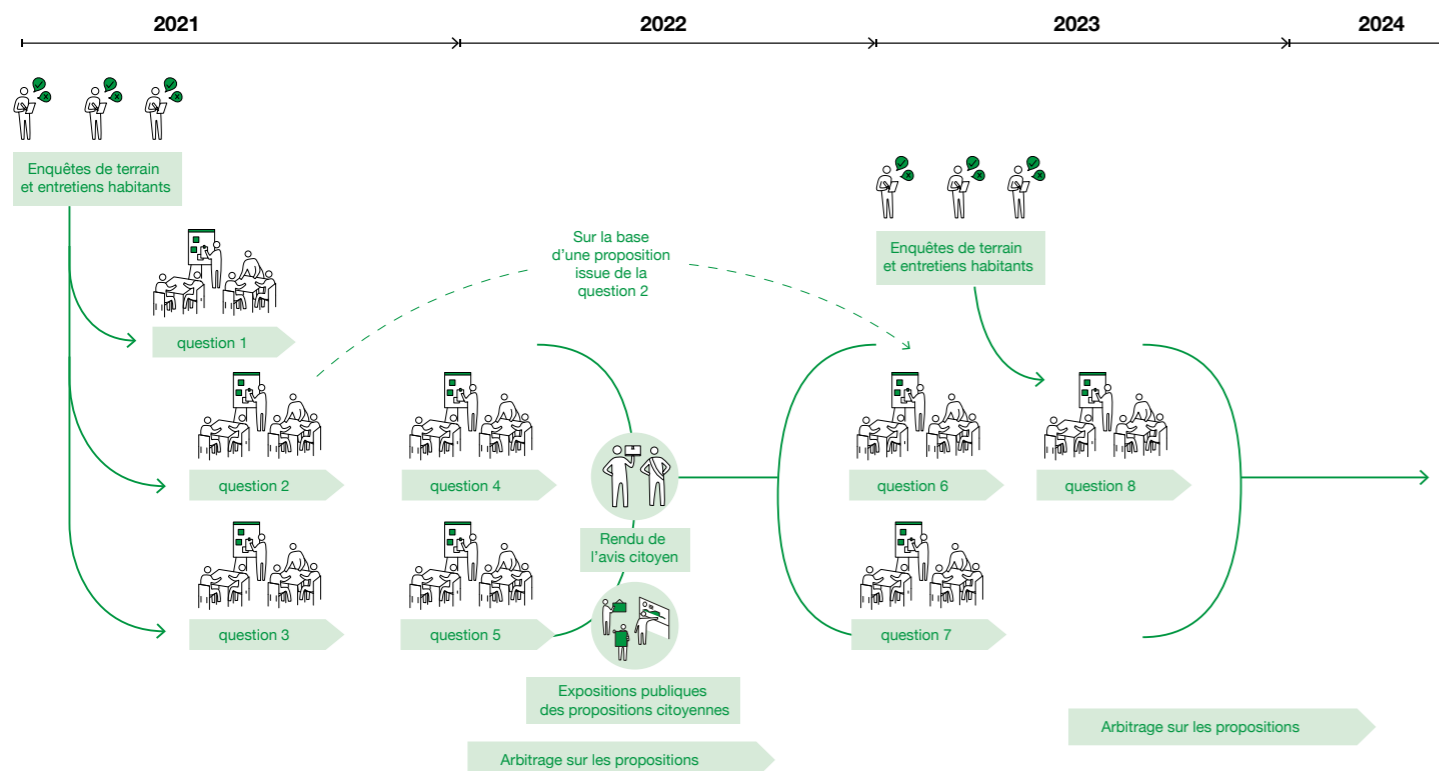
Ce temps de concertation portait sur la programmation de la vie collective sur le quartier. Ce qui a été imaginé par les participant.e.s s'inscrit dans trois échelles différentes :

- L'immeuble où les formes de solidarité et de confiance de voisinage permettent potentiellement d'envisager la mutualisation de micro-équipements ;
- Un bloc de bâtiments qui permet de partager des espaces communs en intérieur et en extérieur et d'organiser des animations régulières (fête du voisin, apéros du compost, etc.) ;
- Le quartier où se structure une programmation dont le rayonnement peut s'étendre au-delà du périmètre de Pirmil-Les Isles.

Les principales propositions formulées lors des ateliers ont porté sur :

- Les différentes modalités de communication et d'information sur la programmation du quartier ;
- Les espaces extérieurs et intérieurs en mesure d'accueillir une programmation culturelle, sportive et marchande au sein du quartier.

CYCLE 1





CYCLE 1

QUESTION 3

Je suis un dirigeant d'une petite structure, qu'est-ce que je gagne à m'installer à Pirmil-Les Isles ?

Cette question s'est intéressée aux usager·ères du futur quartier qui ne sont pas nécessairement résidents : commerçants, artisans, petites et moyennes entreprises, auto-entrepreneurs, etc. Il s'agissait d'imaginer les services et espaces à disposition de ces acteurs pour favoriser leur implantation sur le quartier et rendre possibles des modalités de travail inédites et adaptées à des modes de vie en mutation.

Les principales propositions formulées lors des ateliers ont porté sur :

- L'accès à des espaces de travail modulables, partagés et abordables ;
- L'accès à des services de mobilité, de loisirs et de restauration en accord avec les ambitions écologiques du quartier.

QUESTION 4

Qu'y a-t-il dehors qui me donne envie de ne pas m'y garer ?

Les ambitions écologiques du projet ont amené à prévoir un système de stationnement au sein du quartier dans des parkings silos mutualisés, qui peuvent être éloignés jusqu'à 300 mètres de certains immeubles et donc des logements. L'impossibilité de se garer en bas de chez soi engageait à réfléchir aux moyens d'éviter le stationnement sauvage, notamment dans les venelles du cœur de quartier assurant l'accès à une bonne partie des bâtiments.

Les principales propositions formulées lors des ateliers ont porté sur :

- La valorisation des venelles comme de véritables "biens publics" qui favorisent la rencontre et les activités extérieures ;
- Des modalités incitatives - et non prescriptives - pour dissuader le stationnement sauvage ;
- Des équipements modulables pour garantir une programmation toute l'année.

QUESTION 5

Comment manger local et de saison devient aussi facile pour tous et toutes que mes pratiques actuelles ?

L'alimentation a été traitée comme une composante des ambitions écologiques du projet urbain. L'accessibilité à une alimentation locale, saine et de qualité, et sur les moyens concrets à mettre en œuvre pour y parvenir ont été les sujets de cette cinquième question de concertation. Les participant.e.s ont identifié et tenté de dépasser plusieurs obstacles à cette ambition : manque de connaissance et d'informations sur le local, manque de temps avec un niveau d'effort personnel et d'engagement défini comme trop difficile à tenir sur la durée, manque de moyens financiers, car manger local est souvent jugé trop coûteux, manque d'équipements, de savoir-faire, d'accompagnement de la part de la ville, etc.

Les principales propositions formulées lors des ateliers ont porté sur :

- Les actions de sensibilisation et d'acculturation au "bien manger" ;
- L'offre marchande de proximité et abordable - voire solidaire ;
- Les pratiques collectives de restauration à l'échelle du quartier.



Retrouvez ici les propositions citoyennes et les réponses des collectivités sur les questions du cycle 1 : dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/project/le-projet-urbain-pirmil-les-isles/step/avis-citoyen

Vue de la rue abbé Grégoire ©Obras





CYCLE 2

Suite à ce premier cycle de concertation, un second a été mené entre septembre 2022 et juillet 2023 portant sur les trois questions suivantes.

QUESTION 6

Habitant, travailleur, étudiant ou passant du quartier, qu'est ce que la Halle me permet de faire ?

Suite à la décision d'intégrer la proposition citoyenne énoncée en cycle 1 d'une halle multi-services sur le secteur de Basse-Île, cette question 6 a été posée pour réfléchir aux usages, à l'offre de services, à la programmation ainsi qu'aux modalités de gouvernance de la future halle en se projetant dans les 4 saisons de l'année.

Les principales propositions formulées lors des ateliers ont porté sur :

- La gestion tripartite (Association Syndicale Libre, habitant.e.s, collectivité) de la programmation des usages de la halle ;
- La typologie des programmations possibles : marchés réguliers, concerts, activités sportives ;
- Le rôle des associations de quartier dans l'animation de cet équipement ;
- Les micro-équipements de logistique urbaine (revêtements, espaces de stockage, etc.)

QUESTION 7

Qu'est-ce qui est mis en place pour que diminuer et retraiter mes déchets ne soit plus un choix militant ?

Les participant.e.s ont été invité.e.s à imaginer des services, aménagements ou des programmations susceptibles de faciliter les pratiques bas-déchet sur le quartier. Outre les sujets de recyclage et compostage, les participant.e.s ont élargi la question initiale à l'ensemble des pratiques de l'économie circulaire : consommation en vrac, consigne, auto-réparation, etc.

Les principales propositions formulées lors des ateliers ont porté sur :

- La mise en œuvre d'un véritable écosystème de solutions diverses dans les services proposés ;
- La programmation d'une offre de formation et d'acculturation à différentes pratiques (consigne, compostage, auto-réparation, etc.) individuelles et collectives ;
- Des dispositifs de mutualisation et de solidarité à l'échelle du quartier ou de l'îlot : centrale d'achat vrac, cantine solidaire, système d'échange de services entre habitant.e.s et usager.ères du quartier, etc.



Immersion dans les espaces de nature de Nantes et Rezé à la rencontre des usager.ères - 21 mai 2023

QUESTION 8

Par quels moyens puis-je entrer en relation sensible avec la nature pour mieux comprendre son fonctionnement et ses dynamiques ?

Le projet ambitieux de renaturer le quartier et les berges de Loire nécessite d'imaginer les usages dans la ville-nature et d'identifier aussi bien les bénéfices que les possibles désagréments pour les humains. Cette question s'est concentrée sur les enjeux de cohabitation entre les humains et les entités naturelles (faune, flore, fleuve), d'acculturation ou de sensibilisation à la préservation de la biodiversité en ville, et des modes de vie en extérieur à envisager dans un contexte climatique dégradé.

Les principales propositions formulées ont porté sur :

- Les équipements pour mieux observer et respecter le vivant sur le quartier, mais aussi pour vivre, voire travailler à l'ombre de la canopée ;
- La signalétique au sein du quartier afin d'être alerté.e des risques d'inondation et de comprendre les enjeux de biodiversité.



Retrouvez ici les propositions citoyennes et les réponses des collectivités sur les questions du cycle 2 : dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/project/pirmil-les-isles-cycle-2/step/ateliers-citoyens

LES TEMPS FORTS EN IMAGE



Visite de site et atelier sur la ville-nature en plein air à la Cale Aubin - 03 juin 2023



Atelier de concertation et d'imagination avec une classe du collège du groupe scolaire Saint-Jacques de Compostelle - 22 mai 2023



Atelier de programmation de la future grande halle de Pirmil-Les Isles autour d'une maquette - 08 octobre 2022

LES TEMPS FORTS EN IMAGE



Atelier à l'Espace Marion Cahour sur les nouvelles pratiques alimentaires sur le futur quartier (Q.05) - 12 janvier 2022



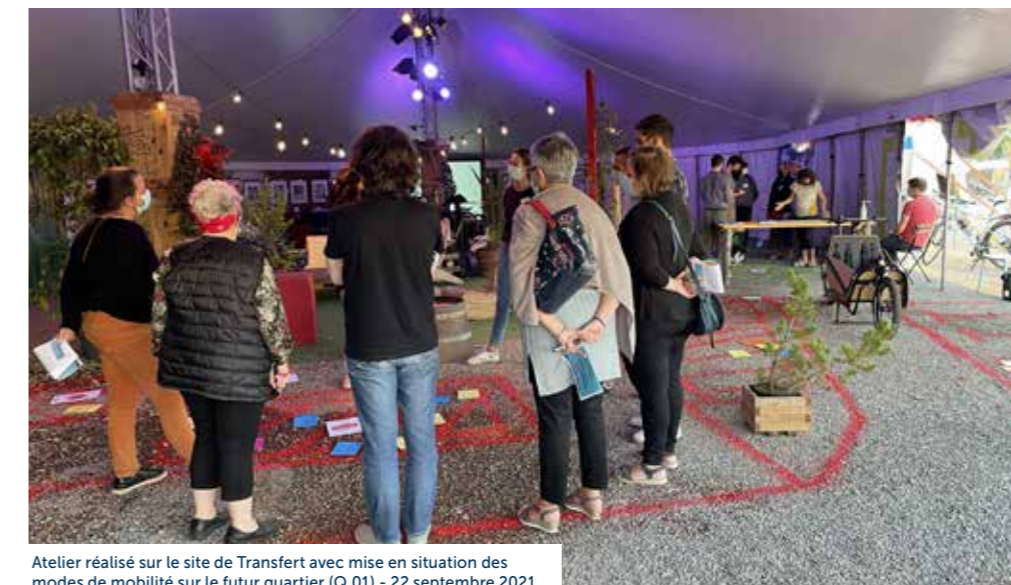
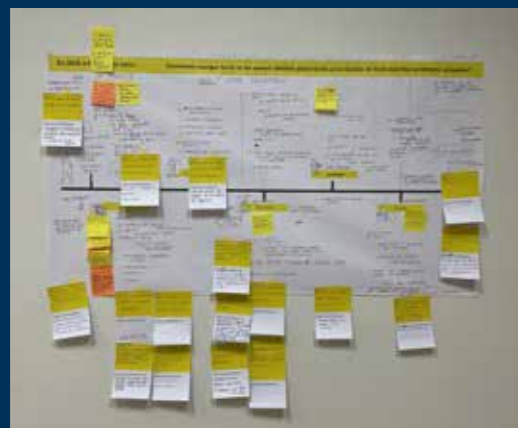
Débat mouvant sur certaines propositions concernant les besoins des travailleur-euse-s et étudiant-e-s sur le futur quartier (Q.03) - 08 décembre 2021



Atelier sur la programmation et l'animation de la vie dans les venelles du futur quartier (Q.04) - 15 décembre 2021



Atelier d'idéation sur les différentes modalités d'animation de la vie collective à Pirmil-Les Isles (Q.02) - 17 novembre 2021



Atelier réalisé sur le site de Transfert avec mise en situation des modes de mobilité sur le futur quartier (Q.01) - 22 septembre 2021



LES ENSEIGNEMENTS

Ce que les collectivités retiennent de la concertation

1 La transformation des pratiques et des modes de vie dépend aussi de la qualité du "vivre et faire ensemble"

Le changement de pratiques induit par les ambitions écologiques et climatiques du futur quartier Basse-Île nécessite de s'appuyer sur différentes sphères de responsabilité : individuelles et collectives, privées et publiques. La sphère collective et publique de l'action semble ainsi indispensable pour concrétiser des imaginaires urbains émergents, et pour favoriser la massification des pratiques écologiques. Cette sphère peut mobiliser trois formes d'action :

- **La programmation, les dispositifs de solidarité et l'organisation de l'espace comme facteurs de lien social.**

Renforcer le lien social à l'échelle de ce nouveau quartier repose en partie sur le soin apporté aux espaces et temps de convivialité à différentes échelles spatiales (quartier, îlots, pieds d'immeuble), aux différentes formes de valorisation de compétences habitantes et aux dispositifs d'entraide pour favoriser la sensibilisation et la formation à ces pratiques.

- **La mise à disposition d'une offre diversifiée de services.**

Les ambitions écologiques du quartier imposent un certain nombre de contraintes ou d'injonctions dans le quotidien des habitant.e.s. Pour faciliter et intensifier l'adoption de pratiques nouvelles, il sera nécessaire de penser un maillage lisible des offres de services et des infrastructures notamment publiques en considérant que la solution unique n'existe pas. Cet enseignement est particulièrement valable pour les questions relatives aux déchets et à l'économie circulaire.

Le manque d'offre, les difficultés logistiques et organisationnelles posées aujourd'hui au niveau individuel, le manque de connaissances et d'informations sur ces pratiques, le manque de temps, le coût financier, les injonctions publicitaires à la sur-consommation, constituent autant d'obstacles à l'adoption de pratiques écologiques.

- **Le soutien à des associations de proximité.**

De nombreuses propositions d'animation et de services dépendent de la présence sur le quartier de structures associatives. Ces structures peuvent garantir la montée en compétence des habitant.e.s, la programmation et l'animation de services qui accompagnent la transformation des modes de vie.



2 Les nouveaux modes de vie se pensent et se concrétisent à différentes échelles du quartier

À l'échelle de son immeuble, les interactions sont plus spontanées, moins organisées, bien qu'elles peuvent tout à fait l'être. Elles sont centrées sur le partage de moments du quotidien, le partage d'équipements utiles, de connaissances et d'expertises citoyennes.

À l'échelle d'un bloc de bâtiments, il s'agit d'être informé sur les événements dans le quartier et partager des espaces de vie communs avec des voisins proches. Il faut favoriser des effectifs et des flux plutôt réduits afin de ne pas tuer la spontanéité et favoriser les échanges interpersonnels.

À l'échelle du quartier, l'enjeu principal est de faire vivre les liens et les interactions des deux niveaux précédents autour de divers sujets d'intérêts portés ou non par les futurs habitant.e.s. Cela se matérialise en des lieux du "faire", des lieux de service, des lieux culturels, des lieux qui pourraient accueillir activités sportives ou loisirs, etc.

3 Toutes les formes d'engagement citoyen doivent être valorisées

Les différentes propositions des participant.e.s donnent à voir différents niveaux d'implication des futurs habitant.e.s. Certains relèvent l'importance de la sensibilisation (ex : journaux ou événements), d'autres de la transformation individuelle de pratiques (compostage, consigne), d'autres encore de l'implication dans des initiatives collectives qui permettent une transition à l'échelle du quartier (ateliers, braderies, partage, engagement associatif). Enfin, il y a des propositions qui relèvent d'une gouvernance partagée avec un fort niveau d'engagement des habitant.e.s.

Le travail de concertation a donc permis d'identifier cette diversité de niveaux d'implication comme un paramètre majeur de la programmation pour que chaque futur habitant.e puisse se sentir légitime de s'investir ou non dans les différents dispositifs en fonction de ses envies et de ses possibilités. L'arbitrage et l'instruction des propositions ont délibérément été réalisés dans un souci de préserver la diversité de ces niveaux d'implication et pour favoriser des chemins ou parcours d'engagement progressif à différentes échelles du quartier.



4 La ville-nature est support de nouveaux modes de vie en extérieur

Le projet de renaturation du futur quartier de Pirmil-Les Isles façonne des paysages inédits en milieu urbain (canopée dense, restauration des berges de Loire, augmentation de la présence de pleine terre, etc.) et favorise davantage les usages en extérieur pour les futurs habitant.e.s. Cette intensification potentielle des usages extérieurs nous amène à un défi : concilier la diversité des attentes et besoins des habitant.e.s en matière d'espaces de nature.

Un attachement au "vivant" en milieu urbain

Les espaces de nature sont perçus comme de véritables espaces refuge à la fois pour les humains et pour certaines espèces animales et végétales. Le contact avec la nature devient une composante indispensable au bien-être quotidien des habitant.e.s face aux pollutions visuelles, aériennes, et sonores de la ville, mais aussi face aux effets du réchauffement climatique.

La diversité des pratiques et usages des espaces de nature à garantir

La présence de nature en ville ouvre la possibilité de pratiques inédites en milieu urbain (cabanes urbaines, camping nocturne, observation des oiseaux, etc.). Cette présence doit par ailleurs s'incarner dans des typologies d'aménagements variés pour favoriser des pratiques récréatives, productives, sportives, culturelles ou naturalistes différentes à l'échelle communale et métropolitaine.

Une attention particulière à la lisibilité et l'accessibilité des espaces naturels

Ce constat recoupe ici deux enjeux : d'une part celui de la signalétique dédiée aux espaces naturels pour prévenir des risques (inondation par exemple), informer et sensibiliser ; et d'autre part celui des cheminements vers ces espaces naturels. La promesse d'une ville nature ne semble pas s'arrêter au seuil du parc mais suggère d'autres formes de cheminements urbains - proches des sentiers de campagne - pour bénéficier de voies de circulation apaisées.



LA RÉPONSE ARGUMENTÉE À L'AVIS DES CITOYENS

La concertation menée entre 2021 et 2023 portait sur l'ensemble de la ZAC Pirmil-Les Isles. Toutefois, les réponses apportées ci-dessous portent spécifiquement sur le secteur de Basse-Île, qui est le premier à entrer en phase opérationnelle.

1 • La programmation du quartier et des immeubles

LES PROPOSITIONS RETENUES

► La grande halle | Conciergerie | Salle collective de l'immeuble | Kiosque

Rappel de la proposition citoyenne concernant la future halle :

Une place couverte pour accueillir des marchés, des événements (foires, culturels, sportifs, concerts, vide grenier, fêtes de quartier...). Elle fait l'objet d'une programmation saisonnière qui est accessible gratuitement en général.



Réponse des collectivités

Avoir fait l'objet d'une question spécifique de concertation (Q.06), la grande halle a été intégrée au projet urbain : elle s'adossera au futur parking silo dans le cadre de la première phase d'aménagement du secteur Basse-Île. Son mode de gestion reste à définir, mais il s'agira bien d'un équipement destiné à accueillir des événements pour favoriser la vie de quartier et des modes de vie plus durables, tout en garantissant une ouverture de cet équipement à tous, au-delà du seul périmètre du quartier. Cette halle intégrera une conciergerie qui pourra se faire le relais des événements et services offerts sur le quartier. Outre la halle, trois "espaces pour tous" ont été prévus dans le futur quartier pour répondre aux demandes de lieux favorisant la vie collective.



► Des espaces sportifs | boulodrome | Jardins pédagogiques

Réponse des collectivités

Le projet a intégré une aire de jeux, des équipements pour installer des slacklines, une plateforme pour des pratiques libres comme le yoga, un boulodrome, des tables de ping pong conformément à la politique de sport hors les murs de la ville de Rezé. Par ailleurs, la création de jardins d'usage dans les opérations immobilières, équipés de manière à pouvoir être des lieux de destination et de partage entre habitant.e.s (tables, jeux, mobiliers de repos, agrès, carrés potagers) est exigée pour les immeubles de logements.

La programmation sportive sera à poursuivre dans le cadre de la programmation du parc fluvial.

► Des espaces de travail sur mesure

Réponse des collectivités

Des dispositifs permettant le télétravail à domicile ont été inscrits dans les cahiers des charges des immeubles à construire.



► Crèche associative

Réponse des collectivités

Une crèche est programmée dans le cadre de la première phase d'aménagement du secteur Basse-Île. Son statut reste à confirmer.



LES PROPOSITIONS ÉCARTÉES

Des éco-aires de jeux

Rappel de la proposition citoyenne

Sortir des aires normées et sécurisées qui sont systématiquement proposées aujourd'hui, pour plutôt inviter les enfants à construire une aire de jeux et des cabanes avec du bois et des matériaux trouvés sur place.

Réponse des collectivités

La proposition n'est pas jugée adaptée au contexte urbain qui nécessite robustesse et adéquation aux normes précises et contraignantes qui s'imposent aux aires de jeux aujourd'hui. Le quartier accueillera néanmoins une aire de jeux qui favorisera le réemploi et les matériaux biosourcés, ainsi que de nombreux espaces de proximité, de nature, librement appropriables. Ce sujet pourra potentiellement être réouvert dans le cadre de la concertation sur le parc fluvial, le moment venu.



2 • L'offre de mobilité

Ces propositions sont relatives aux questions 1 et 3 du premier cycle de concertation.

LES PROPOSITIONS RETENUES

► **Rosalies et Charrettes en libre service** | **Charrettes en libre service** | **Zone vélo à l'étage** | **Locaux mob'douces sécurisés** | **Vélobus**

Réponse des collectivités

Ces propositions ont été intégrées dans les cahiers des charges des immeubles, notamment :

- Des locaux vélos intégrés aux immeubles comme des espaces qualitatifs en rez-de-chaussée éclairés à la lumière naturelle, dimensionnés et équipés de manière à permettre un usage massif du vélo par les ménages du futur quartier ;
- L'intégration à la conception de certains immeubles de propositions pour offrir des immeubles 100 % vélos (cargo) compatibles : l'ensemble des logements pourront avoir au moins un stationnement vélo cargo, et sur certains îlots sont proposés des espaces supplémentaires de stationnement vélos en rez-de-chaussée ou en étage.
- La contribution à une offre de services de mobilités de proximité (location vélos longue durée, autopartage, charrettes de quartier, etc.)
- Par ailleurs, le service du vélobus est mis en place à l'échelle de la commune de Rezé et pourra, si besoin, être sollicité par les futurs habitant.e.s du quartier.



► Kit mobilité pour le nouvel arrivant.e

Réponse des collectivités

Un kit mobilité est prévu pour chaque logement. Parce que le moment de l'emménagement dans un nouveau quartier est un moment de rupture, il est propice au changement des habitudes pour les nouveaux arrivant.e.s. Aussi, un kit "mobilité nouvel arrivant.e" sera prévu pour chaque logement. Il comprendra :

- Un Pass Mobilité donnant un accès gratuit pour une durée à définir aux services de mobilité (transports en commun, autopartage, vélo ou vélo à assistance électrique, accès parkings vélos sécurisés). Dans l'optique de promouvoir le bouquet de services de mobilité et de montrer la profusion d'alternatives crédibles, il faut donner accès aux différentes offres simultanément ;
- L'ensemble des informations nécessaires pour l'apprentissage des services de mobilité existants (localisation des services, stationnements et stations, plan du réseau, horaires, carte des temps de trajet au départ du quartier) ;
- Des équipements complémentaires facilitant la pratique du vélo toute l'année : cape de pluie, antivol, bon d'achat chez une enseigne de vente et de réparation de vélo ... ;



LES PROPOSITIONS ÉCARTÉES

► Service de livraison solidaire des derniers 200 mètres

Rappel de la proposition citoyenne

Il s'agirait d'un service de livraison bénévole chapeauté par la future conciergerie du quartier, mais dont les acteurs/livreurs sont les habitant.e.s du quartier.

Réponse des collectivités

Cette proposition est à relier avec le réseau d'échange de service entre voisins (mesvoisins.fr). L'organisation publique de ce type de service n'est pas du ressort des collectivités et est porteuse de risques (délégation de responsabilité sur l'état du colis...).

► Planning des places de stationnement sur l'espace public

Réponse des collectivités

Comme sur toute commune, la réservation des places de livraison sera gérée dans le cadre des arrêtés municipaux.

► Drive-vélo et piéton

Rappel de la proposition citoyenne

Ce service permet de récupérer ses achats faits par téléphone ou en ligne directement sur le parvis du magasin. Les usager-ères cyclistes n'ont pas besoin de marquer un arrêt prolongé et de stationner leur vélo pour faire leurs courses. Le drive propose également une borne pour pouvoir faire ses courses depuis l'extérieur du magasin, de manière instantanée sans avoir à rentrer dans ce dernier.

Réponse des collectivités

Cette solution relève des acteurs privés - notamment par les commerçants du quartier.

► Une offre vélo professionnelle

Réponse des collectivités

Le quartier ne proposera pas d'offre vélo spécifique pour les professionnels. En revanche, cette offre existe dans le cadre du plan mobilité de la métropole qui offre l'accès à des services aux entreprises (bicloo et autres). Le projet prévoit des stations bicloo dans l'aménagement de l'espace public. Les acteurs privés offrent par ailleurs des services complémentaires.



3 • La programmation de la Grande Halle

Ces propositions sont très spécifiques aux aménagements possibles de la future halle, à ses modes de gouvernance et gestion ainsi qu'à sa programmation.

LES PROPOSITIONS RETENUES

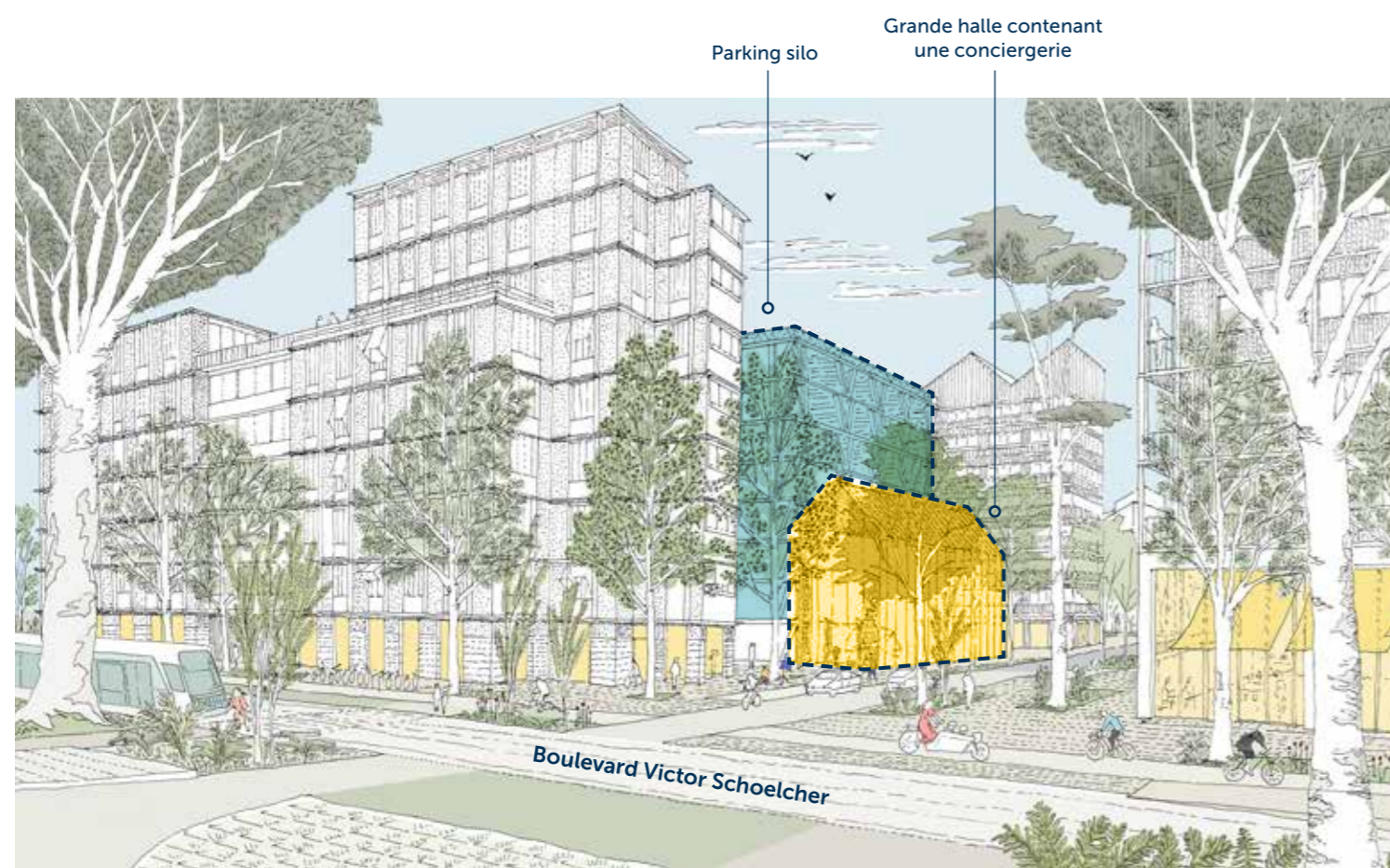
► **Des revêtements multiples | Espace extensible | Les portes de la logistique | Cloisons réversibles | Espace de stockage | Accès filtrant | Une conciergerie qui a pignon sur rue**

Rappel des propositions citoyennes

Cet ensemble de propositions concerne les aspects architecturaux et logistiques de la création de la halle. Elles ont été proposées dans l'optique d'améliorer la visibilité de la halle dans le quartier ainsi que sa modularité.

Réponse des collectivités

Les propositions ont été intégrées dans la programmation de la future halle avec des choix qui ont dû être faits en termes de gestion et de coûts. Le travail reste à poursuivre dans le cadre de la conception de la halle. Une conciergerie avec pignon sur rue, comme suggéré par le panel citoyen, risquerait de conduire à une perte de transparence de la halle et créer des recoins - donc de perdre de l'exploitabilité de la halle. Cependant, la halle et la conciergerie seront connectées : la halle donnera accès à la conciergerie. De plus, celle-ci sera signalée depuis l'espace public.



► Un site collaboratif pour la programmation de la halle

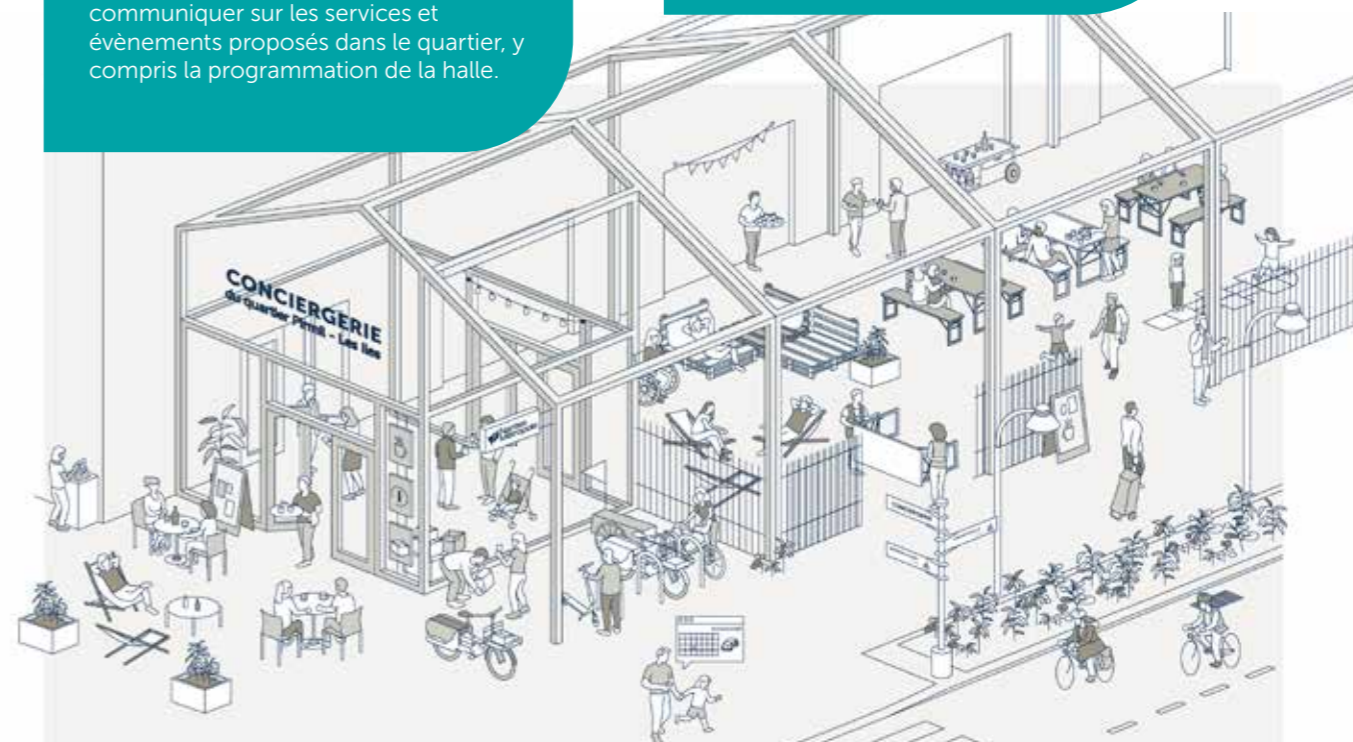
Réponse des collectivités

Le futur gestionnaire de la Halle définira les modalités pour associer les habitant.e.s à la programmation du lieu. Une future association de quartier pourrait se faire le relais de cette programmation, en assurant la mise à disposition d'un site internet pour communiquer sur les services et événements proposés dans le quartier, y compris la programmation de la halle.

► Un café-bar-bocalerie pour faire vivre la halle

Réponse des collectivités

A ce stade, le projet urbain avance en rendant possible la mise en oeuvre de ce lieu de restauration ou de débit de boisson imaginé lors des ateliers de concertation. Les modalités de sa gestion restent toutefois à travailler.



► Parking accessible

Rappel de la proposition citoyenne

Le statut du parking silo (privé, public ou mutualisé) a une incidence directe sur les conditions d'accueil de la future halle. Quel que soit le statut du parking, quelques places doivent être réservées ponctuellement aux usager-ères extérieurs du quartier qui souhaitent assister à la programmation de la halle, aller à la Piscine Olympique Métropolitaine ou rendre visite aux habitant.e.s du quartier même s'il favorise très largement les mobilités actives et est bien desservi par les transports en commun.

Réponse des collectivités

L'accessibilité du parking pour les usager-ères de la halle est intégrée à la capacité du parking, qui prévoit une centaine de places pour les visiteurs du quartier.

Enseignements de l'instruction

Une attention devra être portée à la communication autour des différents événements de la halle pour éviter et dissuader les flux de voitures visiteurs.

3 • La programmation de la Grande Halle

► Des locaux associatifs à proximité de la halle

Rappel de la proposition citoyenne

Les associations ont un rôle majeur à jouer dans l'animation annuelle de cette halle. Aussi, la possibilité d'une implantation locale semble être une condition importante pour assurer cette dynamique. Certaines associations doivent donc pouvoir disposer de locaux associatifs (lieux de travail) à proximité de la halle.

Enseignements de l'instruction

Il existe plusieurs possibilités de mise à disposition de locaux pour les associations :

- Locaux associatifs de la ville
- Des "espaces pour tous" privés au sein du futur quartier.

Réponse des collectivités

La mise à disposition de locaux associatifs dans le quartier est essentielle car les transformations des modes de vie reposent en partie sur le travail des associations. Ainsi, la Ville de Rezé se positionne sur l'achat ou la location d'espaces à destination des associations. Elle envisage par ailleurs la possibilité de mutualiser des espaces communaux.

LES PROPOSITIONS ÉCARTÉES

► Une signalétique dédiée à la halle

La halle inclura une signalétique sur la façade du bâtiment, permettant de l'identifier ainsi que la conciergerie. Cependant il ne serait pas prévu sur l'espace public de signalétique spécifique pour ce lieu, afin de ne pas surcharger le paysage urbain et parce que l'objectif est que cette halle rentre rapidement dans le quotidien des habitants.

► Des commodités temporaires aux abords de la halle

La halle inclura des sanitaires. Le bâtiment du groupe scolaire au droit de l'aire de jeux intégrera également des toilettes publiques. Enfin, des toilettes seront également à prévoir au droit du futur pôle bus et de la Piscine Olympique Métropolitaine, ainsi qu'au droit du futur parc fluvial.

LES PROPOSITIONS EN COURS D'INSTRUCTION

► Gestion tripartite de la halle

Rappel de la proposition citoyenne

Une gouvernance tripartite a été proposée par les participant.e.s pour assurer la gestion du lieu. Elle se compose d'un régisseur (gestion déléguée) pour garantir la sécurité et la gestion logistique du lieu, d'une commission dédiée à l'animation du lieu (associations, collectivités et entreprises) ainsi que d'une régie habitante en charge de la programmation culturelle et sportive. Cette dernière est associée régulièrement aux choix de programmation. Quant au gestionnaire, il pourrait être désigné par un vote des copropriétaires.

Réponse des collectivités

La Ville de Rezé souhaite participer plus pleinement à la gestion et la programmation de cette halle. Une instruction plus aboutie doit être menée en 2025 pour déterminer les statuts d'une future association de quartier, qui permettent une plus grande participation de la commune et pour déterminer des modalités plus précises de cogestion ou co-programmation avec les futurs habitant.e.s.

► Un lieu privilégié pour les pratiques sportives et culturelles émergentes

La volonté des collectivités est bien d'offrir, par cette halle insérée dans le futur quartier, un espace capable d'accueillir des usages sportifs et/ou culturels. Sa programmation et sa gestion restent à l'étude entre les services des collectivités.



4 • La gestion des déchets et l'économie circulaire

Ces propositions recoupent plusieurs sujets : la gestion des déchets organiques, le retour potentiel de pratiques de consigne, les actions de formation (ou auto-formation) et de sensibilisation aux pratiques du réemploi, de l'anti-gaspillage et du recyclage, aux modes d'achat en vrac, et, enfin, aux dispositifs de consommation solidaire.

Propositions relatives à l'accueil de nouveaux habitant.e.s

LES PROPOSITIONS RETENUES

- Un kit économie circulaire | La visite aux nouveaux habitant.e.s | Un mode d'emploi pour les habitant.e.s et les nouveaux arrivant.e.s

Réponse des collectivités

La Ville de Rezé accueillera les nouveaux habitant.e.s de Basse-Île selon les modalités déjà existantes sur la commune.

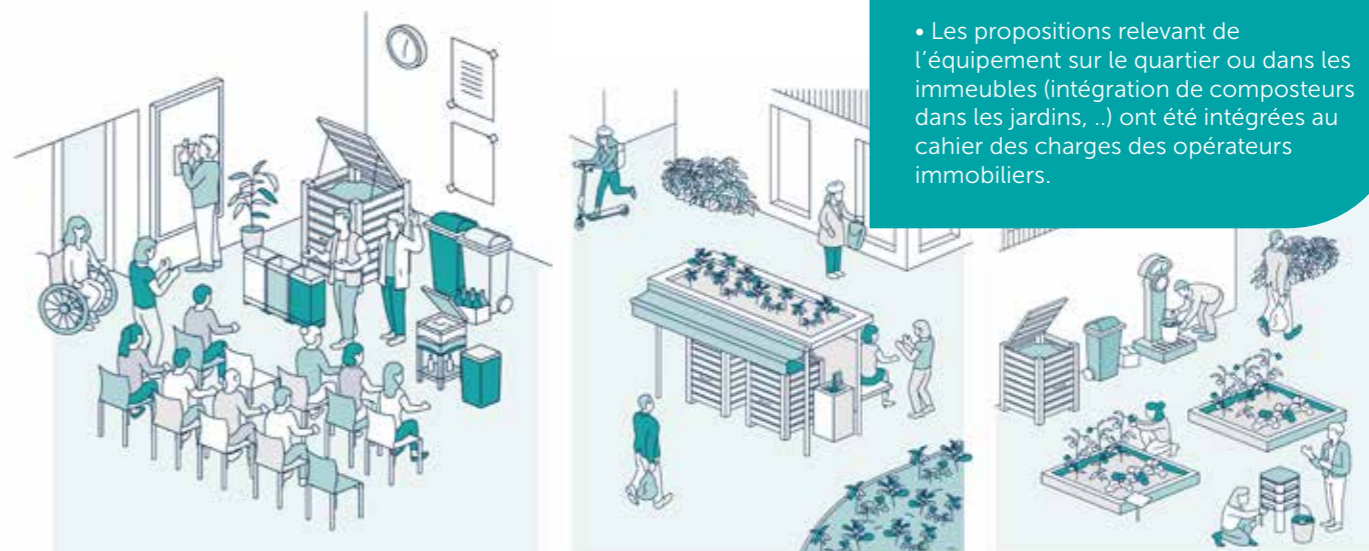
Propositions relatives à la gestion des déchets organiques

LES PROPOSITIONS RETENUES

- Ateliers de sensibilisation à l'anti-gaspillage | Ateliers de formation au compostage | Des actions de sensibilisation | Des référents compostage | Permanences habitant.e.s | Abris à composteur et point d'eau | Le Kit du compostage | Des bacs de tri intégrés dans toutes les cuisines | Terreau public

Réponse des collectivités

- Les animations de sensibilisation et de formation pourront se dérouler dans les espaces communs du quartier. Par ailleurs, une future association de quartier pourrait prévoir un budget de fonctionnement pour financer ces temps de formation. La Ville de Rezé et Nantes Métropole ont également prévu d'étendre au nouveau quartier leur partenariat avec les associations existantes pour y favoriser ce type d'animations.
- Les propositions relevant de l'équipement sur le quartier ou dans les immeubles (intégration de composteurs dans les jardins, ..) ont été intégrées au cahier des charges des opérateurs immobiliers.



LES PROPOSITIONS ÉCARTÉES

► La fête du compost | Les apéros du compost

Réponse des collectivités

La Ville de Rezé n'a pas vocation à être à l'initiative de ce type d'événements. Ce sont aux associations et aux habitant.e.s de les organiser.

À l'échelle métropolitaine, deux temps forts sont prévus par la Direction des Déchets à l'échelle de Nantes Métropole : "tous au compost" au printemps et un autre temps en novembre. Néanmoins, Nantes Métropole ne finance, ni accompagne ce qui relève de la convivialité autour des composteurs collectifs.

LES PROPOSITIONS QUI PEUVENT ÊTRE EXPÉRIMENTÉES

► Compost des déchets verts

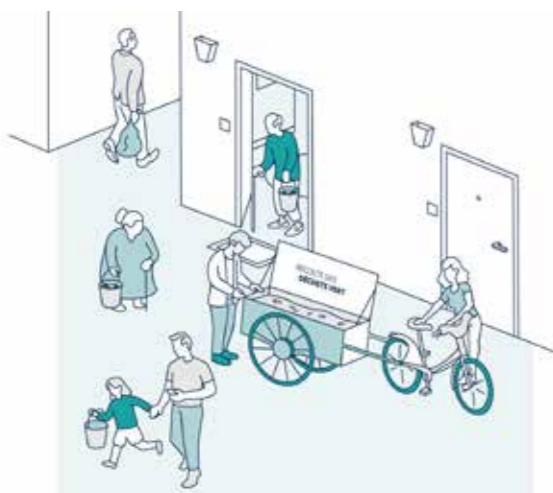
Rappel de la proposition citoyenne

Un système de récupération des déchets verts issus de l'entretien des espaces verts des différentes copropriétés du quartier. Récupérés et broyés, ces déchets verts alimentent le réseau de composteurs du quartier.

Enseignements de l'instruction

Il est indispensable d'instaurer de bonnes pratiques pour le réemploi des déchets verts par :

- la prescription dans les contrats d'entretien des lots privés de la nécessité de réemployer les broyats sur site pour du paillage et/ou les amendements du compost
- l'inscription au plan d'entretien des Services des espaces verts, du réemploi sur place des broyats et/ou les potentiels excédents de compost privé.



Propositions relatives aux dispositifs de consigne et autres formes de consommation

LES PROPOSITIONS RETENUES

► Ateliers de sensibilisation à la consigne

Réponse des collectivités

La Ville de Rezé estime nécessaire de s'appuyer sur les acteurs existants, dont certains animent déjà des ateliers sur les consignes et l'antigaspiillage. Il s'agit également de mettre à contribution des acteurs commerçants (notamment de la grande distribution). Des discussions sont en cours avec Atout Sud, Océane Leclerc, etc. Enfin, il est indispensable de prévoir des argumentaires de vente dans la commercialisation des logements pour prévenir, sensibiliser et informer les habitant.e.s en amont de leur emménagement dans le quartier.

► Vrac mobile | Commerces ambulants | Les mini places de marché

Réponse des collectivités

La Ville de Rezé a une politique d'accueil de marchés et commerces ambulants qui se déploiera dans le futur quartier de Basse Ile. Les espaces publics du futur quartier ont été conçus pour permettre d'accueillir ponctuellement du commerce ambulant.

LES PROPOSITIONS ÉCARTÉES

► Centrale d'achat vrac | Kit du vrac habitant.e | Réseau de magasins spécialisés vrac

Rappel de la proposition citoyenne

Une centrale d'achat solidaire est un groupement à l'échelle d'habitant.e.s d'un îlot qui réalise des commandes alimentaires en gros et en vrac pour réduire les coûts. Ces commandes sont réalisées auprès de producteurs ou de distributeurs via un support numérique. Pour stocker et accueillir ces produits en vrac, des contenants peuvent être installés dans les halls d'immeubles.

Réponse des collectivités

Ce type de proposition relève essentiellement d'une initiative privée ou associative. Utiliser les espaces communs (espaces pour tous) afin d'accueillir les livraisons et assurer leur stockage temporaire pourrait faire partie du rôle d'une future association de quartier, et notamment de sa conciergerie. La conciergerie pourrait aussi se charger de livrer les colis alimentaires chez les résidents. Il est par ailleurs possible de s'appuyer sur les coopératives jeunesse de services recrutées dans les quartiers prioritaires de la ville pour l'animation du dispositif. Enfin, une orientation vers des commerces de vrac dans la consultation pour la gestion et programmation des rez-de-chaussée peut être envisagée.

► Des marchés bi-hebdomadaires et annuels

Réponse des collectivités

Aujourd'hui, il existe déjà 5 marchés sur la commune dont l'un est situé à proximité du futur quartier. L'offre est à ce jour suffisante. Néanmoins, il serait pertinent d'envisager des marchés thématiques (fleurs, produits manufacturés, etc.) sur une récurrence à définir. Ces projets devront être portés par les associations.

► Un réseau de points de collecte des consignes

Réponse des collectivités

Nantes Métropole n'intervient pas directement sur le déploiement de la consigne. Le seul levier d'action identifié à ce jour est l'accompagnement d'entreprises développant des systèmes de consigne sur la Métropole (ex: Bout à bout, Boîtes nomades etc.) et mettant en place les réseaux de collecte correspondant.

LES PROPOSITIONS EN COURS D'INSTRUCTION

► Des espaces réservés dans chaque appartement

Rappel de la proposition citoyenne

Une pièce froide supplémentaire qui puisse servir de fruitière, de stockage des déchets, de stockage des consignes, etc. Pour faciliter au quotidien les pratiques vertueuses de vrac, de consigne et de compostage, cet espace supplémentaire semble essentiel d'autant plus que les habitant.e.s ne profiteront pas de cave.

Réponse des collectivités

Une instruction est toujours en cours pour identifier la faisabilité d'intégrer cette proposition dans les opérations. En revanche, des préconisations ont été adressées aux opérateurs immobiliers afin que chaque logement ou bureau puisse être équipé de dispositifs de tri bien dimensionnés, facilement accessibles depuis sa cuisine ou son poste de travail. En particulier, il a été demandé à ce que les cuisines soient suffisamment dimensionnées pour pouvoir intégrer au moins 3 bacs de collecte des déchets.



► Un service de récupération des contenants de restauration

Réponse des collectivités

Nantes Métropole est partenaire de la démarche portée par l'association "Les Boîtes Nomades" consistant au déploiement de contenants alimentaires réutilisables. Il serait possible d'étendre ce système au périmètre du futur quartier. Cette proposition devra être portée par les futurs restaurateurs du quartier. Une condition à l'installation peut concerner la mise en place de consignes. Cela devra figurer dans le cahier des charges pour les restaurateurs qui vont s'installer dans le quartier.

Propositions relatives au réemploi et à l'économie sociale et solidaire

LES PROPOSITIONS RETENUES

► **Des ateliers de réparation mensuelle**

Enseignements de l'instruction

Ces ateliers peuvent être accueillis dans des espaces capables existants sur le quartier (ex : les espaces pour tous ou la halle) en lien avec l'enseigne de vente et réparation de vélo qui sera installée dans le quartier. Par ailleurs, la métropole peut apporter des subventions pour financer des activités citoyennes comme les repair cafés portés et animés par des habitant.e.s bénévoles. Des espaces et services de ce type se mettent parfois en place de manière auto-organisée (ex: Maison Radieuse).

Réponse des collectivités

Nantes Métropole ne sera pas proactive sur ces sujets, mais à l'écoute des acteurs qui les portent notamment via des subventions. Par ailleurs, le cadre existant pour ce type d'initiative (lieux capables, animation par la future association de quartier, subventions métropolitaines pour soutenir ce type d'initiatives et stratégie métropolitaine sur la réparation) est jugé suffisant.

La Ville de Rezé soutient également ce type d'initiatives qui existent déjà sur le territoire communal : un repair café qui intervient à Château, ateliers de réparation de vélo, ateliers de menuiserie, etc.

► **Des points d'apport volontaires (biodéchets)**

Rappel de la proposition citoyenne

En complément des composteurs collectifs prévus dans le cadre de la ZAC, quelques points d'apport volontaire sont installés dans le quartier pour déposer les déchets organiques lors de la collecte des déchets. Ces points d'apport ont pour objectif de permettre aux habitant.e.s qui ne souhaitent pas utiliser les composteurs de valoriser d'une autre manière les déchets organiques.

Réponse des collectivités

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets s'impose aux collectivités. La collecte séparée des biodéchets a été déployée sur Nantes sur tous les quartiers hors centre-ville depuis octobre 2023.

Sur les communes hors Nantes, la définition et le dimensionnement les plus adaptés concernant les solutions de tri à la source des déchets alimentaires sont en cours d'atterrissage. Le déploiement de ces solutions de tri débutera à partir de 2025.

Des points d'apport volontaires destinés à la collecte des biodéchets seront bien installés par la métropole sur le quartier. Ceux-ci compléteront les solutions de compost portées par le quartier et les différentes opérations.

► **Braderie solidaire**

Réponse des collectivités

Enfin, une orientation vers des commerces de vrac dans la consultation pour la gestion et programmation des rez-de-chaussée peut être envisagée.



LES PROPOSITIONS ÉCARTÉES

► **Un magasin du réemploi ou une grande ressourcerie**

Rappel de la proposition citoyenne

Une grande ressourcerie pourrait être implantée dans ou à proximité du quartier pour renforcer le réemploi comme une pratique normalisée en particulier sur le petit électroménager, l'électronique, le mobilier, les livres, les jouets, le textile, etc.

Réponse des collectivités

L'instruction technique de cette proposition a abouti au constat que ce type de proposition ne pouvait être traité à la seule échelle du quartier.

► **Cantine ou épicerie solidaire**

Réponse des collectivités

Il existe déjà un équipement municipal similaire (épicerie sociale dans le quartier Château) avec un mode de fonctionnement et une animation spécifiques (aide facultative du CCAS réservée à un public inscrit selon des critères sociaux et ateliers sur l'animation). Par ailleurs, la Ville de Rezé est engagée dans un travail de réalisation d'un guide sur les services existants sur la commune. Enfin, la programmation des rez-de-chaussée intégrera également une dimension économie sociale et solidaire (ESS), ce qui pourrait amener à ce qu'un ou des lieux de ce type voient le jour sur le futur quartier.

► **Réseau d'objethèques ou micro-déchetteries**

Le quartier n'est pas une échelle adéquate pour proposer ce service. Il y a le risque que cela devienne lieu de simple dépôt, difficile à entretenir. Une réflexion et instruction à l'échelle métropolitaine serait nécessaire.

LES PROPOSITIONS EN COURS D'INSTRUCTION

► **Un réseau d'entrepreneurs engagés dans la réparation**

Dans la continuité de la proposition "ateliers de réparation", cette proposition mérite d'être instruite par la direction de l'emploi et de l'économie de Nantes Métropole, qui développe une stratégie métropolitaine sur la réparation.

► **Des points d'apport volontaires (petits matériaux et objets)**

Rappel de la proposition citoyenne

Deux ou trois points d'apport complémentaires dans le quartier sont situés dans un espace collectif fermé (conciergerie, commerce, espaces pour tous, etc.). Ils offrent un point de collecte de matériaux légers et petits (piles, bouchon de liège, etc.) ainsi que des objets.

Réponse des collectivités

Les collectivités ne sont pas compétentes pour organiser les dispositifs de collecte des filières de responsabilités élargies telles que pour le liège ou les piles. Le constat est partagé que les lieux de collectes intermédiaires ont tendance à disparaître (ex: dans les grandes surfaces, mairies, etc.), car les volumes sont insuffisamment importants pour les prestataires privés qui récupèrent les matériaux triés.

Le seul lieu de dépôt restent alors les éco-points et les déchetteries, ce qui demande une démarche de stockage chez soi en attendant un déplacement à une déchetterie (surtout dans un quartier avec une forte réduction de la voiture).

LES PROPOSITIONS QUI PEUVENT ÊTRE EXPÉRIMENTÉES

► **Un système d'échange de services entre habitant.e.s et usager.ères du quartier**

Réponse des collectivités

Cette proposition relève d'un système informel entre voisins. Néanmoins, si elle fait l'objet d'un passage à l'échelle du quartier, cette expérimentation pourra être évaluée pour arbitrer d'un déploiement dans d'autres quartiers de la Ville de Rezé.

La ville pourra relayer cette expérimentation et encourager son déploiement plus largement.

Questions en suspens

- Sur le lien entre l'offre et la demande,
- Sur les formes de valorisation ou de rétribution (système de points, ou autre) de l'implication des habitant.e.s dans ce système
- Sur les conditions pour préserver le lien de confiance entre les utilisateurs.





5 • Le quartier nature

Les propositions concernant le quartier-nature ont trait aux sujets de gestion et prévention des crues, à la préservation des entités et espaces de nature, et aux modes de vie en extérieur.

Propositions relatives au vivre et jouer dehors

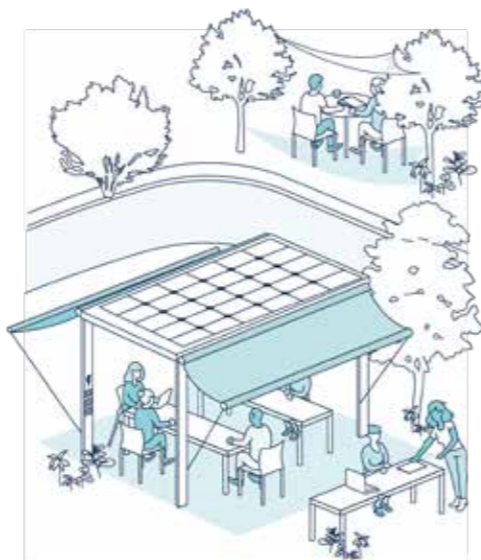
LES PROPOSITIONS RETENUES

► **Espaces de fraîcheur** | **Points d'eau potables accessibles à l'extérieur** | **Des espaces de coworking en plein air avec des panneaux solaires pour recharger ses équipements** | **Des équipements pour passer la journée à l'ombre** | **Parcours de jeu à hauteur d'arbres** | **Des belvédères** | **Gradins en pleine nature** | **Cabanes urbaines** | **Théâtre de verdure** | **Une machine discrète** | **Guinguette flottante**

Réponse des collectivités

Le projet prévoit trois fontaines à boire (dans l'aire de jeux, le terrain sportif, et sur la placette) et un îlot refuge sur l'aire de jeux avec un enjeu particulier de rafraîchissement (présence de brumisateurs et jeux d'eau). Des mares prévues initialement ont été supprimées parce qu'elles n'ont pas d'impact significatif sur le rafraîchissement et posent des questions de conception et de gestion. A la place, des espaces paysagers en creux, qui permettront l'infiltration des eaux pluviales sont prévus.

D'autres propositions pourront être traitées en phase 2, dans le cadre de la programmation du parc fluvial, principal espace refuge lors des canicules. Néanmoins, chacune de ces propositions a fait l'objet d'une première instruction avec les services des espaces verts de Nantes Métropole et ceux de la Ville de Rezé et des équipes de maîtrise d'œuvre. Elles seront mises à discussion lors du lancement de la conception du parc fluvial. A noter que le principe d'une guinguette flottante entre en contradiction avec le parti de renaturation des berges.



LES PROPOSITIONS ÉCARTÉES

► Les voiles estivales

Rappel de la proposition citoyenne

En période de fortes chaleurs sur le quartier, des toiles tendues peuvent être installées dans les espaces extérieurs, et notamment dans les espaces verts - mêmes arborés. Ces toiles, accrochées aux arbres ou à des structures métalliques (ou de bois) implantées au sol, ont vocation à étendre la zone d'ombre offerte par les infrastructures vertes en place. Ainsi, chaque habitant-e et usager-ère du quartier peut pleinement profiter de son droit à l'ombre.

Enseignements d'une première instruction

- Enjeux réglementaires : à partir d'une certaine hauteur (3 m), il faut une nacelle (location + personnel) et un système d'accroche permanent (prise au vent).
- Enjeux financiers : une estimation possible serait de 20 000 euros pour 15m² de voile. Il s'agit d'un investissement sur 5/10 ans.
- Nantes Métropole a expérimenté l'été 2024 ce type de dispositif sur deux sites. L'objectif de ces installations est de pallier à un espace public encore peu rafraîchi, du fait d'une canopée en développement par exemple.

Réponse des collectivités

Pour des raisons d'équité entre les différents quartiers, cette proposition est impossible à mettre en œuvre exclusivement sur Basse-Île. Les expérimentations émergentes sur cette problématique doivent être suivies pour en tirer les enseignements nécessaires avant toute décision.



LES PROPOSITIONS EN COURS D'INSTRUCTION

► Droit au bivouac urbain

Réponse des collectivités

Cette proposition relève de l'ordre du règlement de l'espace public et ne pourra être animée que sous la responsabilité d'une ou plusieurs associations. Aussi, la possibilité de programmer un droit au bivouac dans des espaces de nature à certains moments de l'année doit faire l'objet d'une instruction avec les différents services compétents et les associations potentiellement intéressées pour piloter cette programmation. Une expérimentation pourra être envisagée dans la perspective de l'aménagement du parc fluvial en phase 2.

► Espaces de déambulation canine

Réponse des collectivités

Cet espace doit être pensé. La pertinence de la proposition et les espaces possibles pour sa mise en œuvre reste à concerter et à arbitrer. Une expérimentation est à l'étude dans le cadre du projet de réaménagement du parc des Mahaudières quartier Château, et il semble préférable d'attendre les résultats de ce test avant de décider.



Propositions relatives à la préservation de la nature

LES PROPOSITIONS RETENUES

► **Heures creuses de nature | Espaces refuges saisonniers**

Rappel de la proposition citoyenne

Et si les espaces de nature accessibles étaient décrétés zones silencieuses à certains moments de la journée et de l'année ? Pour préserver les milieux et limiter les nuisances sonores dans le quartier, une charte est énoncée collectivement pour adapter l'usage et l'appropriation des espaces de nature selon les horaires et les saisons. Par ailleurs, certains espaces naturels du quartier sont temporairement clos à certaines périodes de l'année - notamment pour les périodes de nidification ou reproduction de certaines espèces. C'est le cas par exemple des vases de Loire qui restent parcourables sous conditions le reste de l'année.

Enseignements de l'instruction

- La sanctuarisation de certains espaces de manière ponctuelle est nécessaire et compréhensible. Bémol : cela ne suffit pas à faire revenir la faune ou la protéger. D'autres paramètres jouent : la lumière, le bruit, etc.
- Si ce genre de proposition est mise en œuvre, le dispositif doit être simple et léger : barrière amovible et visuelle. Point de vigilance : sa forme et son esthétique doivent se différencier des barrières de sécurité pour éviter la confusion. Par ailleurs, ces "heures creuses" doivent s'appuyer sur une véritable justification (période de reproduction, fauche tardive, etc.).
- C'est une proposition cohérente avec les enjeux de sensibilisation et faisable si un dispositif simple peut être mis en œuvre, même si à ce jour les services municipaux des espaces verts n'ont pas ce type de pratiques (en dehors des reprises de gazons), car les espaces à enjeux sont en général sanctuarisés tout au long de l'année.

Réponse des collectivités

Les parcs et jardins de la ville de Rezé sont ouverts nuit et jour pour que chacun puisse en profiter, mais sont faiblement éclairés de nuit.

Par ailleurs, dans la conception à ce stade du futur parc fluvial, qui vise à restaurer et étendre des milieux naturels, il n'est pas envisagé qu'il soit éclairé, hormis sur sa frange Sud (au droit de la rue de la Basse île). En effet, ce projet de parc s'inscrit dans la stratégie d'une certaine mise en retrait de la ville par rapport à la Loire, favorable à la faune et la flore.

LES PROPOSITIONS ÉCARTÉES

► **Un règlement intérieur du respect des arbres lors de l'aménagement**

Rappel de la proposition citoyenne

Ce règlement a pour vocation de proposer un cadre commun de la préservation de l'infrastructure vivante que représente la canopée de Pirmil-Les Isles. Outre le règlement, co-élaboré avec les parties prenantes du quartier, il s'agit d'une véritable organisation structurée autour de plusieurs acteurs : la collectivité, une association environnementale locale, des citoyens et le syndic.

Réponse des collectivités

Une charte de l'arbre à l'échelle métropolitaine a été votée début 2024. Il est nécessaire de communiquer auprès des nouveaux habitant.e.s lors de l'accueil et dans le kit du nouvel arrivant.e.



Propositions relatives à la sensibilisation et l'information des publics

LES PROPOSITIONS RETENUES

► **Chantiers pédagogiques**

Rappel de la proposition citoyenne

Dès la phase de chantier pour les travaux de renaturation, les élèves des groupes scolaires du quartier sont invités à déambuler dans ces espaces en mutation et reconnaître les espèces en présence par le biais d'ateliers et de visites récurrentes. Tout au long de l'année, ces élèves conçoivent ainsi un livret (annuel) à base d'interviews d'acteurs, de dessins, de poèmes, de photographies, d'histoires recueillies ou inventées sur le lieu. Ce livret - ou journal citoyen du chantier - est ensuite distribué aux parents mais aussi aux habitant.e.s du quartier.

Réponse des collectivités

Cette proposition est faisable dans le cadre des dispositifs existants pour les écoles publiques (parcours d'éducation artistique et culturelle et actions proposées par le service animation des transitions de la Ville). Il est pertinent d'associer et d'impliquer bien en amont ce public au chantier - notamment sur les phases de plantation.



► **Balades inondables | Programmation renouvelée**

Rappel de la proposition citoyenne

Ensemble d'actions culturelles et naturalistes pour sensibiliser les habitant.e.s aux espaces de nature.

Réponse des collectivités

Le portage de ces propositions doit être assuré par des acteurs associatifs en partenariat possible avec le centre socioculturel Loire et Seil. La ville peut financer mais sans mettre des moyens humains à disposition.

► **Signalétiques de crue | Système d'information sonore et visuel**

Réponse des collectivités

Une signalétique visuelle existe déjà sur la cale Aubin. Un travail de développement et d'harmonisation est en cours sur le territoire métropolitain. Ces actions doivent être couplées avec une information / sensibilisation en amont des crues.

LES PROPOSITIONS ÉCARTÉES

► **Un annuaire des services écosystémiques | Des affiches "voir venir" | Signalétique du sol vivant**

Réponse des collectivités

Un travail de ré-imaginer de la signalétique est en cours au sein de la commune. En revanche, il n'y a pas de panneaux supplémentaires prévus. Il est nécessaire de limiter la signalétique dans les espaces publics pour éviter la surcharge informationnelle et la disparité de niveaux d'information. Il sera privilégié l'information écrite dans les supports distribués ou en ligne (newsletter, site, bulletin, etc.).

LES PROPOSITIONS EN COURS D'INSTRUCTION

► **Le potager pédagogique | Un espace d'expérimentation végétale**

Réponse des collectivités

Le projet prévoit un espace pour un éventuel potager partagé dans le cadre des aménagements d'espaces publics, entre 2 futurs îlots. Il pourrait être envisagé de lui donner une fonction pédagogique, si une association souhaitait s'y investir. Par ailleurs, le projet a été fortement remanié au stade des études de conception pour intégrer des boisements comestibles ainsi que, le long de ces espaces, des arbres fruitiers de variétés anciennes à certains emplacements du quartier. En parallèle, la Ville de Rezé réfléchit à augmenter l'offre de jardins partagés à proximité du quartier.

► **Un site d'info. sur les crues**

Réponse des collectivités

Un dispositif existe déjà : vigicrues.gouv.fr



CE QUI VA CHANGER...

Les engagements phares et échéances de mise en œuvre sont regroupés en 7 focus :

Focus 1

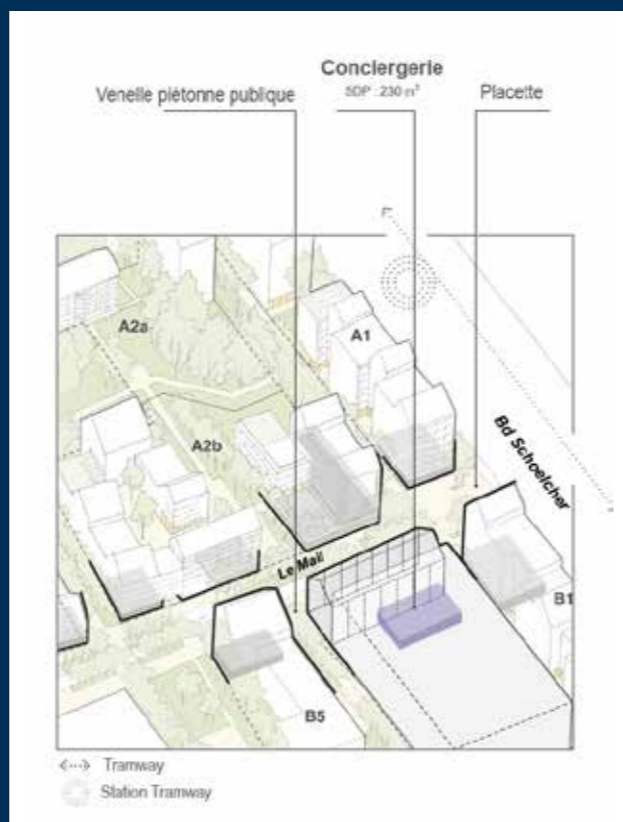
Les espaces pour tous, la halle et la conciergerie qui accueilleront de nombreux services pensés et imaginés lors de cette concertation.

Les principales modifications spatiales apportées par la concertation citoyenne sont :

- La transformation de l'espace pour tous (360 m²) envisagé initialement en 3 espaces distincts afin de mieux répondre aux différents besoins du quartier et de s'inscrire dans des échelles de partage et de mutualisation adaptées (à l'échelle du bloc d'immeuble ou du quartier).
- L'introduction d'une halle couverte afin de permettre l'organisation de marchés, d'événements culturels, sportifs, associatifs, etc.
- La démultiplication et donc la diversification de l'offre commerciale et servicielle en prévoyant davantage de cellules commerciales et d'activités en rez-de-chaussée.

Par ailleurs, les équipes de projet travaillent activement sur le montage économique et juridique d'une future association de quartier, qui permettra entre autres d'assurer le rôle pérenne du concierge de quartier, identifié comme un acteur majeur de la vie et de l'animation du quartier lors des ateliers. La conciergerie sera située le long du mail associée à la halle et au parking silo.

Par sa présence, la conciergerie permettra de répondre aux besoins d'un quartier émergent en facilitant les liens entre les habitant.e.s, usager.ères du quartier. Elle permettra de disposer d'un « guichet unique » auquel s'adresser dans le quartier concernant les services accessibles via les services accessibles via la future association de quartier, et permettant aussi de faire remonter des questions ou des dysfonctionnements.



Focus 2

La commune de Rezé a confirmé le maintien du Centre Socioculturel (CSC) Loire et Seil sur le quartier. Ainsi, ce centre profitera aussi aux futurs habitant.e.s de Basse-Île et constituera un support majeur à une programmation dédiée à la transformation des pratiques du quotidien et au renforcement du lien social sur le quartier. Plusieurs propositions citoyennes trouvent déjà écho dans des actions actuelles menées par le CSC Loire et Seil, qui pourra continuer à faire évoluer sa programmation pour répondre aux attentes des usager.ères du centre.

Focus 3

La salle polyvalente adossée à la future école sera ouverte sur le quartier. Cette salle ainsi que le gymnase scolaire pourront être support d'événements dans le quartier restant à définir. A ce titre, ils pourront éventuellement accueillir un public varié sur des temps courts en dehors des horaires scolaires via les associations.

Focus 4

La Ville de Rezé accompagne toutes les associations de son territoire au titre de sa compétence vie associative. Des locaux pourront être mis à disposition des associations du futur quartier Basse-Île.

Focus 5

La Métropole et la commune de Rezé disposent d'un partenariat avec Compostri, une association spécialisée dans l'animation de pratiques de compostage. L'association verra son périmètre élargi pour intégrer les besoins du futur quartier des Isles.

Focus 6

Le quartier profitera d'espaces non ou peu programmés sur l'espace public afin de permettre aux habitant.e.s, à la municipalité, aux associations et aux acteurs marchands de se les approprier pour des événements formels et informels propices au lien social. Ces espaces complètent les lieux déjà programmés sur le quartier (boulodrome, espace sportif, aire de jeux, etc.).

Focus 7

Afin de permettre la transition vers les mobilités alternatives à la voiture, les opérations immobilières proposeront des locaux vélos plus généreux que ce qui est exigé dans le PLU métropolitain, à savoir deux stationnements vélos pour chaque logement. Sur certains îlots (A3, A4, B8, B10 et A2b), les exigences ont été encore plus fortes car il est question de concevoir des immeubles 100 % compatibles vélo (cargo), par la localisation des stationnements vélo, la sécurisation des locaux et le bon dimensionnement des locaux, halls, portes, paliers, etc pour permettre la manœuvrabilité des vélos.





RÉPONSE
DES COLLECTIVITÉS
AUX HABITANTS

Pirmil Les Isles

Quartier Basse-Île

senise • 1973 - Crédits photos : Guillaume Satre - Vraiment Vraiment